

Références

On constate sur le terrain des pratiques assez diverses en matière d'élection des délégués et pas toujours conformes aux textes. La circulaire n° 2004-114 du 15 juillet 2004 (BOEN du 22 juillet) en fixe les modalités. Elle rend obligatoire l'organisation d'une réunion d'information sur le rôle des délégués. Elle est complétée par la circulaire n° 2008-114 du 29 août 2008.

Sur le Web

De nombreux sites d'établissements proposent des livrets du délégué, présentent des initiatives intéressantes pour l'organisation des élections, pour la formation des délégués. Les associations d'éducation populaire mettent aussi en ligne de nombreuses ressources.

Dates

1945

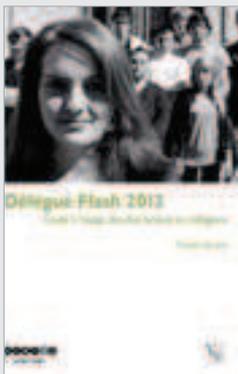
C'est l'année de naissance des « chefs de classe » qui ont très peu de pouvoirs.

1969

Ils deviennent les « délégués » que l'on connaît aujourd'hui.

Livres

Deux ouvrages pratiques publiés par le Scérén CNDP-CRDP (Service culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale). *Délégué flash* est structuré en cinq thèmes qui couvrent les aspects pratiques et juridiques du mandat de délégué en intégrant les dernières informations en matière de vie scolaire. Il paraît chaque année et contient le livret du délégué avec deux formules, collège ou lycée. Cette brochure peut s'acheter en lot. Elle est régulièrement remise à jour.



INITIATION CITOYENNE

Délégué de classe, votez pour moi !

Début octobre, les élèves éliront leurs délégués qui, réunis en assemblée générale, éliront à leur tour leurs représentants au CA. L'enjeu éducatif est de transformer ces opérations en événement citoyen, en initiation au processus électoral et démocratique. Avant l'élection des délégués de classe, une sensibilisation montre les attendus du rôle de délégué et ce qu'il représente pour ses camarades. Réalisée par le professeur principal à partir d'un dossier ou avec le CPE, elle se doit d'être concrète et familiarise avec le vocabulaire électoral. Des exercices permettent aux élèves d'approcher le sens de la délégation, et permettent aux candidats de préparer leur profession de foi ou leur prise de parole devant la classe.

Expliquer

La portée de l'événement peut être accentuée par la mise en place d'un dispositif électoral grandeur nature : affichage, bulletin de vote, carte d'électeur, isolet et urne, liste d'émargement. Ces simulations sont plus ou moins réalisables, elles donnent une valeur symbolique à l'élection, et de la considération aux futurs élus.

La formation des délégués, suite logique de l'élection, repose sur des outils, comme par exemple le livret du délégué, et sur des exercices oraux, des mises en situation.

Former

La dynamique instaurée est importante, le délégué représente la classe et surtout en collège, s'implique dans son rôle avec sérieux. Les dérives sont vite levées : ne pas se comporter en « petit chef » ou endosser toutes les responsabilités. L'écoute et la mise en confiance de la part des adultes, comme leur cohérence garantissent un apprentissage de la représentativité. L'expérience doit être gratifiante en facilitant la prise de parole et en accompagnant les différents projets. Des expériences de délégués au conseil général dépassent le seul cadre de la classe ou du collège. Au CA, les délégués peuvent éprouver de l'ennui que doit contrebalancer une attention particulière à leur sujet. En conseil de



© SG Poitiers

discipline, l'expérience est riche de par la complexité des situations, des prises de décisions et des controverses qui peuvent s'y révéler.

Alors que le rôle du délégué s'amplifie au lycée, le collège est une étape forte. Les enseignants ne sont pas formés à ces questions et le travail avec le CPE est incontournable pour peu que l'on donne à l'exercice toute sa place, difficile face au flux des priorités. ■

Valérie Héraud

Secrétaire de catégorie CPE



TÉMOIGNAGE

"Écouter pour être entendu"

Volodia, délégué en classe de Troisième l'an dernier au collège René-Descartes de Châtellerault.

La fonction de délégué, Volodia la connaît sur le bout des doigts. Sa « carrière » a commencé au CP. Depuis, il a été réélu quatre fois, dont deux au collège et compte bien poursuivre en lycée. Sa motivation : « représenter le mieux possible la classe pour exprimer les besoins et les désirs des élèves, faire partager une bonne image de la classe ».

Le bilan qu'il en tire est positif. Il a apprécié de pouvoir s'exprimer quand il en avait envie : « c'est valorisant d'être reconnu par mes camarades et mes professeurs ». En fin de compte, seules les modifications d'emplois du temps souhaitées par une partie de la classe lui ont causé le plus de soucis : « j'ai essayé d'écouter la majorité ».

Un volontariste déclaré

Il regrette que les élèves n'utilisent pas l'heure de vie de classe : « elle aurait pu être un temps d'échange réel pour discuter des problèmes ». Il note que

« beaucoup d'élèves ont encore peur de s'exprimer ou encore n'ont juste pas envie ».

Élu chevronné, il reproche la surcharge de conseils dans une même semaine. Pour lui, « siéger en lui-même n'est pas difficile mais certains points peuvent être ennuyeux comme la présentation du budget ! ». « Je regrette de ne pas avoir pu échanger efficacement avec les élèves ou leurs représentants sur les sujets débattus en CA ». Ambitieux, il aurait voulu pouvoir intégrer au projet d'établissement une action conçue par des élèves. Partisan de l'autonomie : « je préconise des réunions entre délégués plus fréquentes, moins balisées par l'équipe éducative ». Il garde un bon souvenir du conseil de discipline en raison des échanges « riches ». L'instance lui a donné le goût de l'apprentissage de notions de droit. Et de conclure, en disant qu'elle nécessite « un grand respect des dossiers et de la personne ».

Rubrique réalisée par Laurent Chevrel